

Notre réponse aux fausses informations de ces dernières semaines

Depuis dimanche 24 octobre et la suspension temporaire de l'activité d'accueil du Refuge Solidaire de Briançon, de nombreuses fausses informations et idées préconçues circulent sur les plateaux de télévisions et sur les réseaux sociaux. Nous tenons à rétablir certaines vérités, replacer les événements dans leur contexte et rappeler les revendications des associations et solidaires : la prise en charge par l'État d'un accueil complémentaire pour les exilés, sachant que cette prise en charge relève de la responsabilité de l'Etat. Nous invitons les citoyens à participer à la mobilisation « Un toît c'est la loi ! » afin de visibiliser la situation dramatique des exilés à Briançon et pour permettre à la société civile de s'exprimer. Rendez-vous le samedi 13 novembre à 14h00 au Parc Roseinheim, à côté de la place de l'Europe.

- « L'association 'Refuges Solidaires' rejette aujourd'hui la faute sur les autorités alors qu'elle a choisi de prendre en charge elle-même l'accueil des exilés en allant même jusqu'à acquérir un lieu privé ». **C'est faux** :

Depuis 2017, en l'absence de réponse apportée par l'État, ce sont les citoyens qui ont été forcés de prendre en charge l'accueil d'urgence des exilés afin de protéger des vies et pour s'assurer que personne ne dorme à la rue. Pourtant, c'est l'État qui est normalement responsable de l'hébergement d'urgence. Suite aux élections municipales de 2020, la nouvelle Mairie a décidé de ne pas renouveler la convention d'occupation du bâtiment dans lequel se trouvait l'ancien refuge. Grâce à une pétition signée par près de 47 000 citoyens, l'expulsion a pu être repoussée et le refuge a déménagé dans le nouveau tiers lieu « Les Terrasses Solidaires » au mois d'août 2021. Puisque nous collaborions avec l'ancienne Mairie, nous avons fait savoir à plusieurs reprises ces derniers mois à la nouvelle administration et à la Préfecture que nous étions prêts à réfléchir ensemble. Le 25 juin, une lettre d'alerte, signée par toutes les associations concernées, a été adressée à Mme la Préfète des Hautes-Alpes. Nous n'avons jamais eu de réponse. De son côté, l'association Refuges Solidaires a également sollicité les représentants de l'État depuis des mois sans obtenir à ce jour de réponses concrètes. C'est donc en raison de l'absence de solutions apportées par les autorités que la société civile est obligée de s'organiser face à la politique de rejet des personnes exilées.

- « Tous les exilés qui transitent à Briançon sont en « situation irrégulière ». C'est faux :

La très grande majorité des personnes qui passent par notre territoire sont des demandeurs d'asile qui fuient la guerre, les persécutions, la misère dans leurs pays. Par essence, un étranger demandeur d'asile n'est jamais en « situation irrégulière ». Il n'a pas besoin de titre de séjour pour entrer en France et les autorités doivent au contraire faciliter ses démarches pour effectuer sa demande d'asile. L'article 14 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme prévoit : « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays »¹. Toute procédure de renvoi sans examen approfondi de la situation de la personne ou sans que lui soit donnée la possibilité de faire valoir ses droits au séjour sur le territoire constitue une pratique illégale.

- « 100 à 150 personnes franchissent quotidiennement à la frontière ». C'est faux

Si la jauge de 81 personnes du refuge solidaire a été dépassée le 24 octobre avec plus de 200 personnes présentes, c'est en raison de la difficulté pour les personnes exilées de partir de Briançon.

¹ https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/

Pour se rendre à Grenoble, Lyon ou Paris, la détention d'un pass sanitaire est obligatoire. Seulement, des tests ne sont réalisés au refuge que 2 à 3 fois dans la semaine, et les délais d'attentes sont généralement de plusieurs jours. De plus, en raison des travaux sur la ligne du train de nuit depuis le mois décembre 2020, les places à bord du bus de substitution sont fortement limitées : 20 place en tout (briançonnais, touristes et exilés confondus). Ces derniers jours, les arrivées sont assez stables : 26 personnes dans la nuit du 27 au 28 octobre et 19 dans celle du 28 au 29.

- « La population de Briançon a été prise en otage ». <u>C'est faux</u> :

La nuit à la gare, à l'image de l'intégralité de nos actions s'est déroulée dans la non-violence. Elle a été très calme et aucun incident n'a été observé, ni de la part des exilés, ni de la part des bénévoles. Nous avons également accueilli toutes les personnes extérieures présentes (citoyens, forces de l'ordre, journalistes) dans le respect, la bienveillance et le dialogue. La seule chose qui a pu impacter les briançonnais est l'accès au guichet SNCF qui est resté fermé la majeure partie de la journée et les exilés qui en ont été les premières victimes !

- « La deuxième nuit, les exilés ont été accueillis dans un 'foyer'» <u>C'est faux</u> :

Les exilés ont été accueillis pendant 4 nuits dans l'église Sainte Catherine (rue Alphand) et non dans un simple foyer. Elle a été mise à disposition par Jean-Michel Bardet, le prêtre de Briançon et Monseigneur Xavier Malle, l'évêque de Gap et Embrun, un geste symbolique très fort. Cela prouve qu'au-delà de revendications politiques, l'accueil des personnes exilés révèle notre humanité. Pendant plusieurs jours, des paroissiens sont venus apporter leur aide aux exilés et nous les en remercions.

- « Les associations installent à Briançon des lois différentes de celles de la République ». C'est faux :

Les associations, collectifs et solidaires n'ont aucunement vocation à établir leurs propres lois et à agir illégalement. Toutes les actions menées depuis la semaine dernière l'ont été pacifiquement. Nous avons investi pendant quelques heures l'ancien centre de vaccination du Prorel dans le but de prouver qu'il était vacant et adapté à la mise à l'abri des exilés. En revanche, c'est l'État qui, en ne proposant pas de solutions d'hébergement d'urgence à des personnes à la rue, en refoulant illégalement des demandeurs d'asile et des mineurs non-accompagnés à la frontière et en bafouant la dignité de ces hommes, femmes et enfants ne respecte ni les lois de la République ni certaines conventions internationales.

- « La situation est réglée ». C'est faux :

A ce jour, ni la Mairie, ni la Communauté de Commune du Briançonnais, ni la Préfecture, ni l'État n'ont proposé de solution d'accueil digne pérenne pour les exilés, en complément du refuge solidaire.

- « Pic migratoire, faire face à la crise migratoire, pro-migrants »... Prudence face aux éléments de langages dangereux :

Nous sommes convaincus de l'importance du choix des mots et c'est la raison pour laquelle nous ne voulons pas parler de crise migratoire mais plutôt de crise de l'accueil ou de crise de la solidarité des pays européens. Pour le géographe David Lagarde, les raisons de cette crise de l'accueil résident dans « les difficultés que les gouvernants européens ont à se mettre d'accord pour se répartir quelques dizaines de milliers de réfugiés qui croupissent dans des hotspots en Grèce depuis des mois, des années »². L'union européenne est pourtant en capacités d'accueillir ces personnes et le « pic » d'arrivée de 2015 est à relativiser : la France a accueilli environ 500 000 espagnols fuyant le régime de Franco en 1939 et l'Europe de l'ouest près de 700 000 yougoslaves en 1992. François Gemenne, enseignant chercheur à Sciences Po et spécialiste des questions migratoires alerte sur les dangers de l'utilisation de cette expression inadaptée : « Plus les migrations seront assimilées à une crise permanente, plus le soutien populaire en faveur de la fermeture des frontières sera fort. Plus les frontières seront fermées, plus il y aura de mort, de criminalité, de détresse et plus aigüe sera la crise ».

² https://www.franceculture.fr/emissions/nos-geographies/migrations-internationales-et-covid-19

Même si le qualificatif « pro-migrants » est désormais largement utilisé dans les médias et par des personnalités politiques de tous bords, il provient initialement du lexique de l'extrême droite. Il permet d'alimenter « les discours démagogiques et populistes [qui] se nourrissent de la peur des migrants » et favorise l'émergence d'une opposition entre les citoyens face à l'accueil de personnes en situation de grande vulnérabilité. Nous ne nous définissons pas comme « pro-migrants », nous luttons pour que les droits d'êtres humains en situation de grande vulnérabilité soient respectés et que leur vie de soit pas mise en danger.

_

 $^{^3}$ <u>https://www.histoire-immigration.fr/agenda/2019-12/immigration-le-lexique-de-l-extreme-droite-t-il-gagne-le-debat-public</u>